



SAS ALTOM Notaires

A L T O M

35, rue de la Bienfaisance
75008 PARIS
Tél. : +33 (0)1 85 61 95 00

CERTIFICAT DU DEPOSITAIRE

Le soussigné,

Maître Hadrien HYPOLITE, Notaire associé au sein de la Société par actions simplifiée « ALTOM NOTAIRES » dont le siège est à PARIS (8^{ème}), 35, rue de la Bienfaisance.

Habilité à délivrer des certificats du dépositaire et, dépositaire des fonds versés en vue de la constitution d'une société d'exercice libéral à responsabilité limitée sous la dénomination sociale de **KPA NOTAIRES** (la **Société**) ayant les caractéristiques suivantes :

- **Capital social** : cent euro (100,00 eur) divisé en dix (10) parts de dix euros (10,00 eur) de valeur nominale chacune ;
- **Siège social** : 104 boulevard de Clichy 75018 Paris ;
- **Objet social** :

«La Société a pour objet l'exercice en commun par ses membres ou certains d'entre eux de la profession de notaire.

L'accomplissement des actes de cette profession ne pourra s'effectuer que par l'un des membres de la présente société ayant capacité et qualité pour l'exercer.

Et généralement, toutes opérations financières, civiles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus, de nature à favoriser son accomplissement son extension ou son développement. »

Vu les articles L. 227-1, L. 225-3, L. 225-13, R. 225-129 et R. 22-10-6 du Code de commerce,

Vu la liste des souscripteurs de la Société ci-dessous établie de laquelle il ressort que les dix (10) parts de ladite Société, d'une valeur nominale de dix euros (10,00 eur) ont été souscrites par l'associé unique et libérées en totalité.

Certifie :

- (i) **Qu'il a été déposé par Madame Konstantina PAVLIDIS, associée unique de la Société la somme de cent euros (100,00 eur)**
- (ii) **que la liste des souscripteurs ci-dessus indique le nombre parts souscrites et les sommes versées ; et**

SAS ALTOM NOTAIRES
CRPCEN : 75265
SIREN : 882 612 682 R.C.S. PARIS
TVA intracommunautaire : FR55882612682

- (iii) que les fonds versés et déposés au compte ouvert au nom de la Société en formation correspondent à ceux énoncés et représentent une somme totale de cent euros (100,00 eur).**

Fait à Paris,

Le 27 mars 2024

En trois (3) exemplaires,

Maître Hadrien HYPOLITE

